



Un premier syndicat de VTC créé contre Uber

Lefigaro.fr avec AFP, Flash ECO, 02.11.2015

L'Unsa SCP-VTC, premier syndicat de chauffeurs de VTC officiellement créé, a demandé aujourd'hui au leader des services de réservation par smartphone de voitures, Uber, de clarifier sa position vis-à-vis des chauffeurs, dénonçant un "salarial déguisé" et une "indépendance fictive". "Uber doit choisir" entre "reprendre sa place d'intermédiaire" ou "devenir transporteur" et dans ce cas "nous salarier", a exposé lors d'un premier point presse Sayah Baaroun, secrétaire général du tout nouveau syndicat de chauffeurs de véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC).

Le service, qui depuis 2009 a révolutionné le transport de personnes avec son application pour téléphone mobile, est de plus en plus décrié par une partie des chauffeurs inscrits. Uber "on y a cru", reconnaît Sayah Baaroun. Au départ, les prix étaient "assez hauts" et "il nous garantissait même un chiffre d'affaires". Mais depuis plusieurs mois, les différentes applications "se font la guerre des prix" sans que les chauffeurs, en majorité autoentrepreneurs, n'aient leur mot à dire, a-t-il souligné.

Le syndicat revendique également une "tarification minimale", "au-dessus des taxis" pour les petits services apportés "en plus". Il promet également d'engager dans les mois à venir des actions communes de chauffeurs aux Prud'hommes "pour faire reconnaître un lien de subordination", a précisé Mohamed Djijelli, son secrétaire adjoint.

Avant ce "syndicat de travailleurs", deux associations se sont précédemment créées: VTC de France qui a lancé sa propre application VTC Cab, et Capa-VTC, qui revendique de "rester des indépendants". □

Les chauffeurs d'Uber créent leur premier syndicat

Alain Jocard, AFP, Nathalie Birchem, « La Croix », 01.11.2015

L'Unsa a présenté lundi 2 novembre le premier syndicat de chauffeurs mécontents de la plate-forme Uber.

Sayah Baaroun, 28 ans, ne se voyait pas dans la peau d'un syndicaliste. C'est pourtant ce jeune chauffeur parisien qui va présider aux destinées du syndicat de chauffeurs privés, le SCP/VTC Unsa.

Alors que plusieurs associations de conducteurs en colère (Capa VTC, Actif VTC...) se sont déjà manifestées, il s'agit du premier syndicat de chauffeurs créé sous la bannière d'une organisation de salariés.

« Il nous semble qu'un syndicat a plus de chance d'être écouté par le gouvernement qu'une association. Et nous avons choisi l'Unsa parce que ce syndicat a été très efficace pour les motos-taxis et que la CGT et FO représentent déjà les chauffeurs de taxis traditionnels », explique le nouveau secrétaire général.

« Tout avait l'air facile. »

Le parcours de Sayah Baaroun, qui a travaillé dans la restauration, avant de tenter le métier de grutier, puis de revenir à la case chômage, ressemble à celui de nombreux chauffeurs Uber.

« Comme beaucoup de jeunes, je cherchais un travail et j'avais entendu parler d'Uber. Je suis allé les voir. Ils m'ont proposé des partenaires pour louer ou acheter des véhicules, des assureurs de véhicules, des comptables. Tout avait l'air facile. Il fallait juste faire deux mois de formation, ça m'a coûté 1 200 €, puis j'ai attendu ma carte avant de pouvoir exercer. » Le jeune chauffeur commence à travailler pour Uber en avril dernier, en se connectant simplement à une application mobile, qui le met en relation avec des clients.

Mais il ne tarde pas à déchanter. Certes, « je me faisais près de 2000 € nets mais pour 60 à 70 heures par semaine. Et, comme il y a de plus en plus de chauffeurs, c'est de plus en plus difficile de gagner sa vie. Or, beaucoup de jeunes ont pris un crédit et se retrouvent coincés. S'ils arrêtent ou qu'Uber les déconnecte du jour au lendemain parce qu'un client s'est plaint, ils se retrouvent sans droit au chômage ni protection sociale ».

Des travailleurs indépendants ou non ?

Dans ces conditions, l'annonce de la baisse du tarif des courses, faite début octobre par Uber pour réagir aux offres des concurrents, a mis le feu aux poudres.

Le SCP/VTC Unsa demande donc au gouvernement, qui a interdit en février l'application UberPop permettant à des particuliers de faire le taxi, de se saisir de la question des chauffeurs privés. Au cœur du problème : ces chauffeurs sont-ils vraiment des travailleurs indépendants ?

« Soit Uber est une plate-forme de mise en relation et alors ils n'ont pas à décider de tout, de la clientèle aux tarifs en passant par la façon de travailler, soit Uber est notre employeur et dans ce cas nous avons droit à une certaine sécurité », explique Sayah Baaroun. L'association VTC de France a d'ailleurs fait savoir qu'un de ses membres avait saisi les prud'hommes pour faire requalifier le partenariat en contrat de travail.

« Il est légitime que les chauffeurs veuillent mieux se faire entendre, réagit la direction d'Uber France. Mais nous sommes sereins. Quand les compagnies de taxis qui travaillent avec des indépendants ont eu ce genre de procès, il y a eu très peu de requalification. Or, contrairement à elles, nous ne demandons pas d'exclusivité à nos chauffeurs. » □
